

LA FAMILLE SOTIVEAU À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

SOTIVEAU Etienne (père) :

- Epoux en premières noces de Marie Jourrand et en secondes noces de Marie Rousselet.
- Le 22 mai 1542, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée Marie Ramonet, fille de l'honorable homme Baptiste Ramonet, praticien en cour d'Eglise, et de Maxime Michel. Son parrain a été Nicolas Michel, fils de Germain Michel (et d'Eugénie Michel) ; ses deux marraines ont été Marie Jourrand (ou Jorran), femme de maître Etienne Sotiveau, et Claudine Marie, fille de Supplie Marie [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 12 octobre 1542, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Claude Sauguenet, fils de Claude Sauguenet, procureur au bailliage d'Auxerre, et de Simonette Thomas. Ses parrains ont été maîtres Etienne Sotiveau et André Guerrier, eux aussi procureurs audit bailliage ; sa marraine a été Marie (Rubentel), femme de Nicolas Dallenson et hôtesse de la « Gallée » d'Auxerre [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 13 décembre 1543, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Pierre Sotiveau, fils de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, procureur au bailliage d'Auxerre, et de Marie Jourrand (ou Jorran). Ses deux parrains ont été les honorables hommes Pierre Goureau (ou Gozeau), greffier de la prévôté d'Auxerre, et Michel Caillant ; sa marraine a été Catherine Desbordes, femme de maître Pierre Le Brioy (ou Le Bréoy), avocat audit bailliage d'Auxerre [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le (21) décembre 1543, le jour de la fête de Saint-Thomas l'Apôtre avant Noël (entre le 15 et le 25 du mois), en la paroisse Saint-Regnobert à Auxerre, est décédé Pierre Sotiveau, âgé de huit jours, fils de maître Etienne Sotiveau, procureur au bailliage d'Auxerre [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 17 mai 1553, devant Mathurin Breton (promoteur en l'officialité d'Auxerre), est comparu le prêtre Germain Doré, curé de Chitry, lequel a reconnu devoir à maître Etienne Sotiveau la somme de 50 sols tournois. Cette reconnaissance de dette est signalée dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par Anne Michel, veuve dudit Mathurin Breton, inventaire dressé du 21 janvier au 6 février 1567 par Louis Tribolé, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-435].
- Le 5 décembre 1553, devant maître Thibé, commis au greffe de la justice d'Auxerre, a été commencé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu Marie Jourrand, première femme d'Etienne Sotiveau, à la requête de maître Jacques Moreau et de Gabriel Sotiveau, tuteurs provisionnels de Germain Sotiveau, fils mineur desdits Etienne Sotiveau et feu Marie Jourrand. Cet inventaire est signalé dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par ledit Etienne Sotiveau, dressé le 20 janvier 1570 devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 1^{er} février 1555 *n.s.*, devant (Jean) Rousse, notaire royal à Auxerre, Gabriel Sotiveau a constitué au profit de son frère Etienne Sotiveau une rente de 10 livres tournois, à verser chaque année par ledit Gabriel Sotiveau audit Etienne Sotiveau le premier jour de février à Auxerre. Cette constitution de rente est signalée dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par ledit Etienne Sotiveau, dressé le 20 janvier 1570 devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 9 décembre 1559, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Marie Bargedé, fille du noble homme maître Edmé Bargedé, conseiller du roi à Auxerre, et de Claire Charles. Son parrain a été le noble homme maître Pierre Le Brioy, président au bailliage d'Auxerre ; ses marraines ont été Bénigne (Odebert), épouse de l'honorable homme maître Guillaume Delaporte, conseiller audit bailliage, et Marie Rousselet, femme de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat du roi à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 32, folio 31 recto].
- Le 15 janvier 1560 *n.s.*, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisé Etienne Grillot, fils de Laurent Grillot et de Perrette Bardot. Ses parrains ont été l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre, et Germain Bonnefoy ; sa marraine a été Jeanne Boyrot (ou Boisot), femme de maître Claude (de) Vernillat [AM Auxerre, registre GG 32, folio 33 recto].
- Le 18 juin 1560, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisé Etienne Sotiveau, fils de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, et de Marie Rousselet. Ses deux parrains ont été les honorables hommes maître Pierre Le Brioy, président et lieutenant général audit bailliage d'Auxerre, et Guillaume Barrault, seigneur de Thorigny (à Bleigny-le-Carreau) ; sa marraine a été Marguerite Le Brioy, femme de l'honorable homme Pierre Rousselet, marchand [AM Auxerre, registre GG 32, folio 39 verso].
- Le 15 janvier 1560 *n.s.*, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisé Etienne Grillot, fils de Laurent Grillot et de Perrette Bardot. Ses parrains ont été l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre, et Germain Bonnefoy ; sa marraine a été Jeanne Boyrot (ou Boisot), femme de maître Claude (de) Vernillat [AM Auxerre, registre GG 32, folio 33 recto].
- Le 31 août 1560, Grégoire Pouillet a obtenu un arrêt contre maître Etienne Sotiveau, avocat du roi à Auxerre. Cet arrêt est signalé dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu Antoinette Legrand, épouse dudit Grégoire Pouillet, inventaire dressé le 26 avril 1569 devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 38].
- Le 22 octobre 1560, maître Etienne Sotiveau, successeur de maître Jean Davy (ou David), a établi une quittance adressée à maître Drouet Simonnet, receveur ordinaire du roi en son comté d'Auxerre, ceci pour la somme de 16 livres et 5 sols tournois qu'il a reçue de ce dernier, représentant ses gages d'avocat du roi au bailliage d'Auxerre pour huit mois d'exercice, jusqu'au 23 juin 1560 [AD 21, B 2635, folio 26 verso].
- Le 26 décembre 1560, en l'église Notre-Dame-la-d'Hors, à Auxerre, a été baptisé Germain Delyé, fils de l'honorable homme maître Germain Delyé, conseiller au siège présidial d'Auxerre, et de l'honnête femme Anne (Rousselet). Ses parrains ont été la vénérable et discrète personne maître Germain (de) Charmoy, docteur en sainte théologie et chanoine d'Auxerre, et maître Etienne Sotiveau, procureur du roi à Auxerre ; sa marraine a été l'honorable femme mademoiselle Barbe Tribolé, dame de Pesteau (à Merry-Sec) [AM Auxerre, registre GG 3].

- Le 23 juillet 1561, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Madeleine Sotiveau, fille de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre, et de Marie Rousselet. Son parrain a été maître Jean Ailleboust (ou Dhallibort), docteur en médecine ; ses marraines ont été Catherine Durand, veuve de maître Pierre Sotiveau, et Anne Boucher, épouse de maître Germain Rousselet, avocat à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 32, folio 59 verso].
- Le 24 novembre 1561, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisé Nicolas Bargedé, fils de Nicolas Bargedé et de Marie Hobelin. Ses parrains ont été Etienne Sotiveau, avocat du roi, et Jean Villon, procureur ; sa marraine a été Marie Boucher, femme du docteur en médecine René Martineau [AM Auxerre, registre GG 32, folio 63 verso].
- Le 21 décembre 1561, devant Nicolas Royer, notaire royal à Auxerre, en présence des honorables hommes maître Etienne Sotiveau, avocat du roi à Auxerre, Jacques Chrestien, greffier au bailliage et siège présidial d'Auxerre, maître Germain de Coiffy, avocat à Auxerre, maître Etienne de Coiffy, prêtre, maître François Coquard et Claude de Brie, est comparu Cléophas de Brie, praticien à Auxerre, fils de l'honorable homme Regnault de Brie et d'Edmée de Garrault, présents et consentants, lequel comparant a passé un contrat de mariage avec Françoise de Coiffy, fille du défunt honorable homme maître Etienne de Coiffy, procureur audit bailliage et siège présidial d'Auxerre, et de Marie Tribolé, elle aussi présente et consentante [AD 89, 3 E 7-330, acte n° 264].
- Le 4 février 1562 *n.s.*, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Marie Duvoye, fille de maître Hugues Duvoyer, procureur, et de Barbe Chacheré. Son parrain a été le voiturier par eau Germain Devoir (ou Debvoyr) ; ses marraines ont été Marie Rousselet, femme de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat du roi, et Marguerite Chacheré, épouse de Philebert Guyard [AM Auxerre, registre GG 32, folio 68 recto].
- Le 9 octobre 1562, Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre, devenu protestant, a été molesté chez lui et laissé pour mort par l'avocat Edmé Bougault et ses comparses [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page 95].
- Juste après que l'avocat du roi protestant Etienne Sotiveau ait été molesté le 9 octobre 1562 par l'avocat Edmé Bougault et ses comparses, le gentilhomme François de Marraffin, sieur d'Avigneau, enseigne de la compagnie de l'amiral Gaspard de Coligny, s'est présenté devant la ville d'Auxerre avec une vingtaine de cavaliers, tuant quatorze des catholiques auxerrois venus l'affronter à la sortie de la ville [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page 95].
- Le 4 avril 1563 *n.s.*, devant le prévôt d'Auxerre, Etienne Sotiveau et son épouse Marie Rousselet ont émancipé leur jeune fils Etienne Sotiveau. Cette émancipation précoce est signalée dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par ledit Etienne Sotiveau, dressé le 20 janvier 1570 devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 1^{er} octobre 1563, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Marie Roncin, fille de Germain Roncin et de Germaine (Pougeoise). Son parrain a été Jean Cochon, marchand à Auxerre ; ses deux marraines ont été Marie Rousselet, femme de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat du roi à Auxerre, et Jeanne Soufflot, épouse de maître Etienne Jambe, avocat en ladite ville d'Auxerre [AM Auxerre, registre GG 32, folio 95 verso].
- Le 22 janvier 1564 *n.s.*, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, sont comparus Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre, et son épouse Marie Rousselet, lesquels ont vendu ensemble à Antoinette de Boulangiers (a signé ainsi), veuve de feu Hélié Le Brioy, lieutenant audit bailliage, une maison avec cour située à Auxerre en la paroisse Notre-Dame-la-d'Hors, devant la croix de pierre, ceci moyennant le prix de 1500 livres tournois [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 12 juillet 1564, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Catherine Prestat, fille de Louis Prestat et de Jeanne. Son parrain a été Etienne Sotiveau, fils de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat pour le roi à Auxerre ; ses marraines ont été Catherine Thierriat, femme de l'honorable homme maître Germain Barlot, avocat, et Anne Lemuet, fille de l'honorable homme Jean Lemuet, seigneur de Corbelin [AM Auxerre, registre GG 32, folio 109 verso].
- Le 9 septembre 1564, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Marie Sotiveau, fille du noble homme Etienne Sotiveau, avocat du roi à Auxerre, et de Marie Rousselet. Son parrain a été Gabriel Sotiveau, marchand à L'Isle-sur-Serein ; ses marraines ont été Germaine Ferroul, femme de l'honorable homme Jacques Chrestien, juge consul à Auxerre, et Marie Fernier, épouse de Jean Rousselet, marchand à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 32, folio 113 recto].
- Le 20 janvier 1567, devant Louis Tribolé, notaire à Auxerre, en présence de maître Germain Cochon, avocat au bailliage d'Auxerre, a été déclaré le décès le même jour, à cinq ou six heures du matin, d'Anne Michel, veuve de maître Mathurin Breton, domiciliée à Auxerre en la paroisse Saint-Regnobert, ceci par ses héritiers devant se partager ses biens en trois parts égales, à savoir : sa cousine germaine Jeanne Perthuis, âgée d'environ 60 ans, veuve de Philebert Maillot, domiciliée à Joigny ; ses cousins issus de germain Edmond Chaumet (qui a signé ainsi), menuisier à Auxerre, et Anne Derloix, épouse dudit Chaumet ; et son cousin issu de germain Edmé Espauillard, au nom de son épouse Germaine Michel et des autres filles de feu Germain Michel, son beau-père. Les déclarants ont ajouté qu'ils ont pris pour avocat le noble homme maître Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre, pour engager des poursuites judiciaires contre tous ceux qui, quatre ou cinq heures avant la mort d'Anne Michel, avaient dérobé des biens entrant dans la succession [AD 89, 3 E 6-435].
- Le 21 janvier 1567, devant Louis Tribolé, notaire à Auxerre, sont comparues les cinq filles de feu Germain Michel, à savoir Jeanne Michel, accompagnée de son mari Edmé Landry, domiciliée avec lui à Perreuse, Maxime Michel, accompagnée de son époux maître Philebert Legrand, Claudine Michel, accompagnée de son conjoint Germain Desbordes, Madeleine Michel, veuve de feu Jean Magot (ou Magou), et Germaine Michel, accompagnée de son mari Edmé Espauillard, lesquelles, avec leurs époux respectifs, ont déclaré être héritières d'un tiers des biens de feu Anne Michel, veuve de Mathurin Breton, un autre tiers revenant à Edmond Chaumet et à son épouse Anne Derloix ; elles ont confirmé avec leurs conjoints l'engagement de maître Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre [AD 89, 3 E 6-435].
- Le 11 juin 1568, après le départ des soldats huguenots ayant occupé Auxerre du 27 septembre 1567 au 14 avril 1568, et après le massacre et l'expulsion des protestants de la ville le 25 avril 1568, une commission d'enquête catholique dirigée par l'avocat Edmé Bougault, assisté des procureurs Louis Marie, Nicolas Boyrot et Pierre Thierry, a fouillé le domicile du lieutenant général protestant Jacques Chalmeaux, en sa présence, puis, au cours du même mois de juin, les maisons du lieutenant criminel Guillaume Dubroc et de l'avocat du roi Etienne Sotiveau, tous deux protestants eux aussi, en leur présence également [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page 173].

- Les 15 juin et 25 juin 1568, les chanoines du chapitre de la cathédrale d'Auxerre ont résolu de faire présenter les protestants Jacques Chalmeaux (lieutenant général), Guillaume Dubroc (lieutenant criminel), et Etienne Sotiveau (avocat du roi), ceci par Nicolas Tribolé, procureur et conseiller du chapitre [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page 173].
- Le 25 octobre 1568, une semaine après le massacre des protestants d'Auxerre (le 18 octobre 1568), l'avocat du roi Etienne Sotiveau a fait une profession de foi catholique devant Gaspard Damy, chanoine et vicaire général de l'évêque d'Auxerre, reproduite sur un parchemin commençant par les mots « *Nous Gaspard Damy* » et finissant par « *an que dessus* », avec les signatures de Damy, Sotiveau, Mamerot, de La Halle, Petitfou, Coquy, Tribolé, Ducloux et Rousselet. Cette profession de foi est signalée dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par ledit Etienne Sotiveau, dressé le 20 janvier 1570 devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 13 février 1569, devant Pierre Leclerc, notaire royal à Auxerre, en présence du conseiller Germain Delyé et de l'avocat Germain Rousselet, domiciliés à Auxerre, est comparu le vigneron auxerrois Jean (Bertrand dit) Guennoys, lequel a passé un marché avec Marie Rousselet, représentant son mari l'avocat du roi Etienne Sotiveau, absent, pour s'occuper de toutes les vignes appartenant audit Etienne Sotiveau situées au finage d'Auxerre, ceci moyennant une rétribution de 20 livres tournois par arpent [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 28 février 1569, le parlement de Paris a lancé un mandat d'arrêt contre Etienne Sotiveau, avocat du roi à Auxerre, et contre d'autres huguenots de l'Auxerrois ayant pris les armes contre le roi Charles IX, ordonnant qu'ils soient reclus à Auxerre et passés en jugement [AN, X / 2a / 137, folio 224 verso].
- Le 24 mai 1569, devant Pierre Ragot, notaire à Auxerre, en présence des vignerons auxerrois Claude Lestau et François Villain, est comparue l'honnête femme Marie Rousselet, femme de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat du roi au siège présidial d'Auxerre, laquelle a cédé en location pour six ans à maître Jean Rémond, enquêteur audit siège présidial, la maison où elle demeurait naguère avec son mari, située au bourg Saint-Eusèbe à Auxerre, en la rue allant de l'étape au vin à la porte d'Egleny, tenant d'une part, d'autre part et par-devant aux rues communes et par-derrière à la veuve de Jean Leclerc (Barbe Chubrier), ceci moyennant un loyer annuel de 40 livres tournois à payer chaque année le 1^{er} avril [AD 89, 3 E 7-323, acte n° 9].
- Le 16 juin 1569, réfugié à Toucy, l'avocat du roi Etienne Sotiveau a rédigé de sa main et signé son testament pour exprimer ses dernières volontés. Ce testament olographe est signalé dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par ledit Etienne Sotiveau, dressé le 20 janvier 1570 devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 17 décembre 1569, à la suite du décès à Toucy de maître Etienne Sotiveau, son mari, Marie Rousselet a présenté une requête au bailli de Toucy pour obtenir l'autorisation de procéder à l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par le défunt. Cette requête est signalée dans l'inventaire après décès en question, dressé le 20 janvier 1570 devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 20 janvier 1570, devant Pierre Leclerc, notaire royal à Auxerre, en présence du noble homme maître Germain Delyé, conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et de maître Germain Rousselet, avocat en ladite ville d'Auxerre, a été dressé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu maître Etienne Sotiveau, avocat du roi audit bailliage et siège présidial d'Auxerre, mort à Toucy, ceci à la requête de l'honnête femme Marie Rousselet, son épouse et son exécutrice testamentaire, tutrice légitime des enfants mineurs qu'elle a eus avec lui, domiciliée en un corps de maison situé au bourg Saint-Eusèbe à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 2 février 1570, devant Pierre Leclerc, notaire royal à Auxerre, a été dressé l'inventaire après décès de plusieurs meubles laissés en héritage par feu maître Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage et siège présidial d'Auxerre, meubles qui ont été retrouvés par Marie Rousselet, sa veuve, et ramenés en sa demeure, et « *qui avaient été détournés par ses voisins à cause des gens de guerre qui ont pillé et volé ce qu'ils ont pu en ladite maison* » [AD 89, 3 E 6-326].
- En 1572, l'avocat Jean Girard, mari d'Edmée Vincent, a succédé à Etienne Sotiveau au poste d'ancien avocat du roi au bailliage et siège présidial d'Auxerre [BM Auxerre, manuscrit 287 P, folio 26 recto].
- Le 1^{er} avril 1580, Etienne Sotiveau, fils de feu Etienne Sotiveau et de Marie Rousselet, accompagné de ses cousins Pierre Delisle (avocat au bailliage d'Auxerre et bailli de Joigny) et Jean Gervais (grainetier au grenier à sel d'Auxerre, fils de Jean Gervais, marchand à Varzy), a passé un contrat de mariage avec Germaine Bothevillain (ou Bouthevillain) [AD 89, 3 E 6-330, acte signalé par Alain Noël dans *Antiquailles XXVIII*].
- Le 21 mai 1581, devant Christophe Daulmoy, notaire à Auxerre, une transaction a été passée entre Marie Rousselet, veuve d'Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre, et Germain Sotiveau, lieutenant au bailliage de Noyers, et Catherine de Chantepinot, son épouse [AD 89].
- En 1588, l'avocat Etienne Sotiveau, fils du défunt avocat du roi Etienne Sotiveau et de Marie Rousselet, a été nommé conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre [BM Auxerre, manuscrit 286 P, folio 5 recto].

SOTIVEAU Etienne (fils) :

- Epoux de Germaine Le Prince, fille du receveur des décimes François Le Prince et de Louise de Villemor [BM Auxerre, manuscrit 286 P, folio 5 recto].
- Le 18 juin 1560, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisé Etienne Sotiveau, fils de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, et de Marie Rousselet. Ses deux parrains ont été les honorables hommes maître Pierre Le Brioy, président et lieutenant général audit bailliage d'Auxerre, et Guillaume Barrault, seigneur de Thorigny (à Bleigny-le-Carreau) ; sa marraine a été Marguerite Le Brioy, femme de l'honorable homme Pierre Rousselet, marchand [AM Auxerre, registre GG 32, folio 39 verso].
- Le 4 avril 1563 *n.s.*, devant le prévôt d'Auxerre, Etienne Sotiveau et son épouse Marie Rousselet ont émancipé leur jeune fils Etienne Sotiveau. Cette émancipation précoce est signalée dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par ledit Etienne Sotiveau, dressé le 20 janvier 1570 devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].

- Le 12 juillet 1564, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Catherine Prestat, fille de Louis Prestat et de Jeanne. Son parrain a été Etienne Sotiveau, fils de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat pour le roi à Auxerre ; ses marraines ont été Catherine Thierrat, femme de l'honorable homme maître Germain Barlot, avocat, et Anne Lemuet, fille de l'honorable homme Jean Lemuet, seigneur de Corbelin [AM Auxerre, registre GG 32, folio 109 verso].
- Le 1^{er} avril 1580, Etienne Sotiveau, fils de feu Etienne Sotiveau et de Marie Rousselet, accompagné de ses cousins Pierre Delisle (avocat au bailliage d'Auxerre et bailli de Joigny) et Jean Gervais (grainetier au grenier à sel d'Auxerre, fils de Jean Gervais, marchand à Varzy), a passé un contrat de mariage avec Germaine Bothevillain (ou Bouthevillain) [AD 89, 3 E 6-330, acte signalé par Alain Noël dans *Antiquailles* XXVIII].
- En 1588, l'avocat Etienne Sotiveau, fils du défunt avocat du roi Etienne Sotiveau et de Marie Rousselet, a été nommé conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre [BM Auxerre, manuscrit 286 P, folio 5 recto].
- Le 17 mai 1594, Laurent Petitfou a été nommé conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre, ceci en remplacement d'Etienne Sotiveau [BM Auxerre, manuscrit 286 P, folio 5 verso].

SOTIVEAU Gabriel :

- Le 5 décembre 1553, devant maître Thibé, commis au greffe de la justice d'Auxerre, a été commencé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu Marie Jourrand, première femme d'Etienne Sotiveau, à la requête de maître Jacques Moreau et de Gabriel Sotiveau, tuteurs provisionnels de Germain Sotiveau, fils mineur desdits Etienne Sotiveau et feu Marie Jourrand. Cet inventaire est signalé dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par ledit Etienne Sotiveau, dressé le 20 janvier 1570 devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 1^{er} février 1555 *n.s.*, devant (Jean) Rouse, notaire royal à Auxerre, Gabriel Sotiveau a constitué au profit de son frère Etienne Sotiveau une rente de 10 livres tournois, à verser chaque année par ledit Gabriel Sotiveau audit Etienne Sotiveau le premier jour de février à Auxerre. Cette constitution de rente est signalée dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par ledit Etienne Sotiveau, dressé le 20 janvier 1570 devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 9 septembre 1564, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Marie Sotiveau, fille du noble homme Etienne Sotiveau, avocat du roi à Auxerre, et de Marie Rousselet. Son parrain a été Gabriel Sotiveau, marchand à L'Isle-sur-Serein ; ses marraines ont été Germaine Ferroul, femme de l'honorable homme Jacques Chrestien, juge consul à Auxerre, et Marie Fernier, épouse de Jean Rousselet, marchand à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 32, folio 113 recto].

SOTIVEAU Germain :

- Le 5 décembre 1553, devant maître Thibé, commis au greffe de la justice d'Auxerre, a été commencé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu Marie Jourrand, première femme d'Etienne Sotiveau, à la requête de maître Jacques Moreau et de Gabriel Sotiveau, tuteurs provisionnels de Germain Sotiveau, fils mineur desdits Etienne Sotiveau et feu Marie Jourrand. Cet inventaire est signalé dans l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par ledit Etienne Sotiveau, dressé le 20 janvier 1570 devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 21 mai 1581, devant Christophe Daulmoy, notaire à Auxerre, une transaction a été passée entre Marie Rousselet, veuve d'Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre, et Germain Sotiveau, lieutenant au bailliage de Noyers, et Catherine de Chantepinot, son épouse [AD 89].

SOTIVEAU Madeleine :

- Le 23 juillet 1561, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Madeleine Sotiveau, fille de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre, et de Marie Rousselet. Son parrain a été maître Jean Ailleboust (ou Dhallibort), docteur en médecine ; ses marraines ont été Catherine Durand, veuve de maître Pierre Sotiveau, et Anne Boucher, épouse de maître Germain Rousselet, avocat à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 32, folio 59 verso].
- Le 9 novembre 1587, en l'église Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre, a été baptisée Madeleine Desprez, fille de Pierre Desprez et d'Anne Perreau (ou Préau). Son parrain a été l'honorable homme Germain Dabenton, procureur ; ses marraines ont été l'honorable femme Madeleine Sotiveau (ou Soutiveau), épouse de maître Jean Gervais, grainetier, et Jeanne Girard, fille de maître Pierre Girard (ou Gizard), grainetier au grenier à sel [AM Auxerre, registre GG 100, folio 39 recto].
- Le 9 janvier 1598 a été dressé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu Madeleine Sotiveau, veuve de Jean Gervais, grainetier au grenier à sel d'Auxerre [AD 89, 3 E 6-340, acte signalé par Alain Noël dans *Antiquailles* XXVIII].

SOTIVEAU Marie :

- Le 9 septembre 1564, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Marie Sotiveau, fille du noble homme Etienne Sotiveau, avocat du roi à Auxerre, et de Marie Rousselet. Son parrain a été Gabriel Sotiveau, marchand à L'Isle-sur-Serein ; ses marraines ont été Germaine Ferroul, femme de l'honorable homme Jacques Chrestien, juge consul à Auxerre, et Marie Fernier, épouse de Jean Rousselet, marchand à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 32, folio 113 recto].

SOTIVEAU Pierre :

- Le 23 juillet 1561, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Madeleine Sotiveau, fille de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, avocat du roi au bailliage d'Auxerre, et de Marie Rousselet. Son parrain a été maître Jean Ailleboust (ou Dhallibort), docteur en médecine ; ses marraines ont été Catherine Durand, veuve de maître Pierre Sotiveau, et Anne Boucher, épouse de maître Germain Rousselet, avocat à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 32, folio 59 verso].

SOTIVEAU Pierre :

- Le 13 décembre 1543, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Pierre Sotiveau, fils de l'honorable homme maître Etienne Sotiveau, procureur au bailliage d'Auxerre, et de Marie Jourrand (ou Jorran). Ses deux parrains ont été les honorables hommes Pierre Goureau (ou Gozeau), greffier de la prévôté d'Auxerre, et Michel Caillant ; sa marraine a été Catherine Desbordes, femme de maître Pierre Le Brioy (ou Le Bréoy), avocat audit bailliage d'Auxerre [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le (21) décembre 1543, le jour de la fête de Saint-Thomas l'Apôtre avant Noël (entre le 15 et le 25 du mois), en la paroisse Saint-Regnobert à Auxerre, est décédé Pierre Sotiveau, âgé de huit jours, fils de maître Etienne Sotiveau, procureur au bailliage d'Auxerre [AM Auxerre, registre GG 123].